

Conditions générales d'utilisation du Service Hé!Léman



Le Pôle métropolitain du Genevois Français (Pôle métropolitain) et le Canton de Genève sont en charge de la gestion de l'expérimentation du service de covoiturage instantané Hé!Léman, tel que celui-ci est défini ci-après.

Le service Hé!Léman repose sur le respect des règles définies ci-après, par les présentes conditions générales d'utilisation du Service Hé!Léman.

L'utilisation du Service est soumise aux présentes conditions générales d'utilisation du Service en vigueur au moment de la réalisation d'un trajet.

Tout utilisateur du Service s'engage à lire attentivement les présentes conditions générales et à les accepter sans conditions ni réserve.

Définitions

Pour les besoins des présentes, les termes suivants sont définis comme suit :

- « Service » ou « Hé!Léman » : désigne le Service d'intermédiation de covoiturage instantané proposé par le Pôle métropolitain et le Canton de Genève qui consiste à mettre en relation des Conducteurs et Passagers agissant à des fins non professionnelles et commerciales qui souhaitent faire du Covoiturage à partir d'un système de réservation basé sur des SMS et des bornes connectées à affichage lumineux. Il tend à faciliter la mobilité dans les territoires en complément des réseaux de transports publics. Le Service consiste en une simple mise en relation des Utilisateurs, sans substitution à un Utilisateur. Dans le cadre du Service Hé!Léman, le Pôle métropolitain et le Canton n'agissent donc pas en tant que transporteur. Ils créent les conditions de mise en relation entre les covoitureurs et promeuvent les solutions de développement du covoiturage. Le covoiturage résulte exclusivement de l'accord intervenu entre le conducteur et les passagers par l'intermédiaire de Hé!Léman.
- « Hé!Léman » : désigne la marque commerciale du Service de covoiturage instantané via des bornes connectées.

- « Utilisateur » : désigne indistinctement le Passager ou le Conducteur, les seuls décisionnaires de la concrétisation du Service de Covoiturage.
- « Internaute » : désigne toute personne visitant le Site sans y être inscrite.
- « conditions d'utilisation » : désignent les présentes conditions générales d'utilisation du Service qui ont pour but de fixer les règles d'utilisation du Service Hé!Léman.
- « Conducteur » : désigne la personne physique qui conduit le véhicule durant le Trajet
- « Covoiturage » : désigne au sens de l'article L. 3132-1 du code des Transports, l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.
- « Site » : désigne le site du Service Hé!Léman disponible à l'adresse suivante : covoiturage-leman.org
- « Indemnisation » : désigne la participation demandée au Passager correspondant au partage des frais pour un trajet effectué en Covoiturage conformément à la réglementation. L'indemnisation ne représente en aucun cas une rémunération.
- « Frais de gestion » : désigne les frais de gestion que Taxito perçoit en contrepartie de la mise en relation. Ces frais de gestion sont compris dans le coût du SMS envoyé par le Passager et sont donc payables par ce dernier.
- « Passager » : désigne la personne physique qui participe à un Trajet en Covoiturage avec un Conducteur.
- « Plateforme » : désigne le site administrateur permettant de piloter le Service et de connaître en temps réel l'utilisation du Service Hé!Léman par les Utilisateurs.
- « Régions » et/ou « Zone » : désigne le périmètre géographique sur lequel les panneaux connectés à affichage lumineux sont implantés et sur lequel le Service Hé!Léman est disponible.
- « Trajet » : désigne le parcours effectué avec un Véhicule entre Utilisateurs depuis l'arrêt borne matérialisé par une borne connectée à affichage lumineux où le Conducteur a pris en charge le Passager à la destination renseignée par le Passager.
- « Véhicule » : désigne un mode de transport individuel motorisé
- « Moteur de recherche » : désigne le calculateur d'itinéraire et les résultats associés des annonces de covoiturage des services Movici, ecovoiturage.ch et de la centrale de mobilité.

I- Présentation des services

Covoiturage instantané avec le service Hé!Léman

Le Service Hé!Léman consiste à mettre en relation des personnes susceptibles d'organiser entre elles un trajet de covoiturage sur la base d'un système de SMS et des bornes connectées avec un panneau à affichage lumineux.

Le Service Hé!Léman fonctionne avec des points d'arrêts identifiés sur les communes de Valleiry, Viry et Bernex-Confignon pour les premières bornes mises en place pour l'expérimentation. Des bornes complémentaires pourraient être implantées sur d'autres secteurs de l'agglomération genevoise.

Chaque arrêt est matérialisé par une borne connectée avec un panneau à affichage lumineux qui indique les destinations possibles.

Un panneau placé sur la borne indique le mode de fonctionnement du Service.

L'utilisateur/passager qui souhaite utiliser le Service, sélectionne la destination souhaitée parmi les différentes destinations possibles prédéfinies par l'envoi d'un SMS gratuit pour la première année (voir règlement sur l'offre de lancement pour la première année) à un numéro court. A l'issue de la première année, le coût sera affiché sur le panneau placé sur la borne. L'utilisateur reçoit par SMS la destination choisie ainsi que le montant du trajet, lesquels sont à confirmer par envoi d'un SMS pour valider et activer le trajet. L'envoi de ce SMS vaut acceptation des conditions d'utilisation pour le passager. Un voyant lumineux apparaît sur la borne avec affichage de la destination demandée. Chaque conducteur, préalablement inscrit ou pas sur le site, qui voit la destination indiquée sur le panneau lumineux peut s'arrêter et mener le piéton à sa destination.

Si l'utilisateur décide d'effectuer le Trajet avec le Conducteur, il envoie le numéro d'immatriculation du véhicule par SMS au numéro court indiqué sur la borne pour confirmer la prise en charge auprès du Service Hé!Léman. Le passager reçoit un SMS pour clôturer le processus.

Hé!Léman ne garantit en aucun cas la mise en relation effective, ni encore le bon déroulement du Trajet.

Dans tous les cas, le Trajet à parcourir résulte exclusivement de l'accord intervenu entre le Conducteur et le Passager.

Lorsqu'ils ont été mis en relation au moyen de l'envoi d'un SMS et des bornes connectées, les Utilisateurs jouissent d'une liberté d'accepter ou de refuser un Trajet à parcourir mais doivent respecter leurs engagements réciproques.

Les Utilisateurs doivent prendre les précautions d'usage pour ne pas se mettre en danger ou mettre en danger les autres usagers de la route.

Le conducteur peut récupérer son indemnisation en s'inscrivant sur le site covoiturage-leman.org. Lorsqu'il est connecté (login sécurisé), il peut envoyer sa demande de versement.

II- Conditions d'accès et création d'un compte Utilisateur au Service Hé!Léman

a) conditions d'accès au Service

Le Service Hé!Léman est accessible aux personnes âgées de plus de 18 ans et ayant le plein exercice de leurs droits civils. La création d'un compte Utilisateur et l'envoi d'une demande

sont obligatoires pour les Conducteurs souhaitant récupérer leur indemnisation. La création d'un compte n'est pas requise pour le Passager souhaitant utiliser le Service Hé!Léman. Ce dernier pourra prendre connaissance des modalités de fonctionnement du Service sur le panneau. L'inscription est gratuite. Pendant toute la durée de son inscription, à tout moment, l'Utilisateur pourra vérifier l'exactitude des informations et la modifier au besoin, en se connectant sur le site dans mon profil – mes données

Le service Hé!Léman est réservé à une utilisation non professionnelle et non commerciale. Il est expressément interdit aux professionnels de type VTC ou tout autre type de service de transport de personnes d'utiliser le service Hé!Léman.

b) Création d'un compte Utilisateur

La création d'un compte Utilisateur sur le Site se fait selon les modalités décrites ci -dessous et reste obligatoire pour le conducteur qui souhaite récupérer son indemnisation.

1. Création d'un compte pour le Conducteur

Le Conducteur devra obligatoirement indiquer, son nom, son prénom, son numéro de téléphone portable, son adresse email, son mot de passe et le numéro de plaque d'immatriculation de son véhicule. Une fois ces renseignements fournis, le conducteur devra prendre connaissance des présentes conditions d'utilisation, et s'engager à les respecter en cochant la case prévue à cet effet "Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales d'utilisation (CGU)".

Le conducteur a la possibilité de recevoir des informations sur le service en cochant la case non obligatoire : "En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies soient utilisées pour m'envoyer des informations relatives au service Hé!Léman".

2. Perte de mot de passe

L'Utilisateur pourra, en cas de perte de son mot de passe, accéder à un formulaire automatique d'assistance intégré au site. Ce formulaire permettra à l'Utilisateur en indiquant son numéro de portable de générer un nouveau mot de passe qui lui sera adressé sur son adresse électronique personnelle.

3. Exactitude des informations renseignées

Chaque Utilisateur s'engage à fournir des informations personnelles exactes et exhaustives afin de faciliter la mise en relation entre Utilisateurs du Service et de permettre leur identification lors d'un Trajet. Il s'engage également à maintenir l'ensemble de ces informations à jour (par exemple, sans que cette liste ne soit limitative, les coordonnées de l'Utilisateur, le numéro d'immatriculation, les coordonnées bancaires, ...). Le Pôle métropolitain et le Canton ne pourront en aucun cas être tenu responsable des informations qui pourraient être erronées ou frauduleuses communiquées par les Utilisateurs. L'Utilisateur s'engage à ne pas créer ou utiliser d'autres Comptes Utilisateurs que celui initialement créé, que ce soit sous sa propre identité ou celle de tiers.

4. Informations douteuses

Le Pôle métropolitain et le Canton se réservent le droit de contrôler la véracité des informations communiquées par les Utilisateurs. En cas de doute sur la réalité des informations divulguées par l'Utilisateur, ou en cas d'éléments laissant présumer l'existence d'informations fictives délivrées par l'Utilisateur, Le Pôle métropolitain et le Canton se réservent le droit de :

- Suspendre l'accès au compte Utilisateur afin d'effectuer les vérifications nécessaires ;
- Demander toute information utile à l'Utilisateur mis en cause. En cas de non-communication de tout justificatif utile dans un délai de 8 jours, le compte de l'Utilisateur pourra être résilié dans les conditions prévues.

III- Service mis à disposition des Utilisateurs

Un support disponible par e-mail à l'adresse info@he-leman.org est mis à la disposition des Utilisateurs du Service. Au travers de ce support, l'Utilisateur a la possibilité de :

- Signaler une anomalie de fonctionnement ;
- Procéder à une réclamation ;
- Poser toutes questions relatives à l'utilisation du service sur le Site.
- Partager son expérience et idées pour la suite de l'expérimentation

IV- Utilisation du Site et du Service

a) Respect de l'objet et de la finalité du Site et du Service

L'Utilisateur s'engage à respecter l'objet et la finalité du Site et du Service. Les Utilisateurs s'engagent à n'utiliser le Site et le Service que pour la mise en relation, à titre non professionnel et non commercial, de personnes souhaitant effectuer un Trajet en commun. Ni le Pôle métropolitain, ni le Canton ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'une utilisation à titre professionnel ou commercial du Service. Ainsi, il est expressément interdit aux professionnels de type taxi, VTC ou tout autre type de service de transport de personnes d'utiliser le Service. En outre, il est interdit d'accomplir des actions visant à contourner la structure tarifaire du Service Hé!Léman.

A ce titre, pourra notamment être considérée comme une activité professionnelle toute activité qui, par la nature des Trajets proposés, leur fréquence ou le nombre de Passagers transportés, entraînerait une situation de bénéfice pour le Conducteur.

Enfin, l'Utilisateur s'engage à utiliser le Site ainsi que l'ensemble des informations auxquelles il a accès dans le cadre de cette utilisation, à des fins strictement personnelles et non commerciales/lucratives, dans l'optique exclusive de s'inscrire et d'adhérer au Service Hé!Léman. Plus précisément, et sans que cette liste ne soit limitative, l'Utilisateur et/ou l'Internaute s'interdit, notamment :

- de « revendre » ou de mettre à disposition d'un tiers et/ou des autres Utilisateurs le contenu du Site, à titre onéreux et/ou gratuit ;
- d'utiliser le Site en vue d'adresser, sous quelle que forme que ce soit, de la publicité ou des éléments à caractère promotionnel non sollicités ;
- de diriger les Internautes et/ou Utilisateurs indirectement ou directement, notamment par des liens hypertextes, vers d'autres sites Internet qui seraient susceptibles de ne pas respecter la législation applicable ou les présentes conditions d'utilisation. L'utilisation des informations auxquelles l'Internaute et/ou Utilisateur a accès dans le cadre de l'utilisation du

Site reste sous son entière responsabilité. L'Internaute et/ou l'Utilisateur s'engage à se servir du Site conformément aux réglementations en vigueur, et en particulier à ne pas l'utiliser pour afficher, télécharger, envoyer et/ou transmettre tout contenu qui, à titre d'exemple et sans que cette liste soit limitative, soit illégal, porte atteinte à l'ordre public ou aux droits d'un tiers, soit diffamatoire ou encore incite à la consommation de substances interdites. Le Pôle métropolitain et le Canton se réservent le droit d'exclure sans préavis tout Utilisateur qui méconnaîtrait, notamment, les présentes dispositions.

b) Logiciels d'analyse

Afin d'améliorer en général la qualité des services et en particulier la performance du Site, des logiciels d'analyse générant des données concernant l'utilisation du Site (y compris l'adresse IP) sont utilisés. Ces services d'analyse utilisent des cookies générant des données concernant l'utilisation du Site. Ces données sont utilisées pour aider à analyser l'utilisation du Site, à restituer des rapports et autres services relatifs à leur activité. Les données personnelles des Internautes et/ou Utilisateurs ne sont pas utilisées par ces logiciels d'analyses. Ces logiciels d'analyse sont notamment fournis par Google Inc. Pour en savoir plus sur l'utilisation par Google Inc de ces données, l'Utilisateur peut consulter les Règles de confidentialité et conditions d'utilisation des données collectées par Google Analytics. L'Utilisateur peut se rendre sur la page <http://tools.google.com/dlpage/gaoptout> pour s'opposer à ce que les cookies Google Analytics s'installent sur son terminal.

c) Sécurité

Il appartient à l'Internaute et/ou l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet et sur le Site. Le Pôle métropolitain et le Canton ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable des dommages fortuits, matériels et/ou immatériels, directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation du Site, y compris l'inaccessibilité, les pertes de données, détériorations, destructions ou virus qui pourrait affecter l'équipement informatique de l'Internaute et/ou de l'Utilisateur, et/ou de la présence de virus sur son Site.

V- Obligations des Utilisateurs

a) En tant que Conducteur

1- Véhicule

Lors d'un Trajet, le Conducteur s'engage à :

- Vérifier que son Véhicule est en parfait état de marche, en règle avec les contrôles de sécurité obligatoires et qu'il possède un certificat d'immatriculation conforme,
- Être titulaire d'un permis de conduire en règle et être en mesure de le présenter si un Passager le lui demande ;

2- Assurance

Le Conducteur doit s'assurer que sa police d'assurance lui permet de pratiquer le Covoiturage et avoir procédé à toute démarche utile auprès de son assureur en ce sens (notamment : avoir informé sa compagnie d'assurance qu'il pratique le covoiturage dans le cadre de ses déplacements y compris ses déplacements domicile-travail le cas échéant...), avoir vérifié les modalités d'indemnisation des Passagers en cas d'accident , avoir souscrit une option lui permettant de faire conduire l'un de ses Passagers si le Conducteur souhaite faire conduire l'un de ses Passagers).

Le conducteur doit être en mesure de présenter une attestation d'assurance, ainsi que son certificat d'immatriculation si un Passager le lui demande.

Le Conducteur d'un véhicule de fonction doit spécialement vérifier que son assurance lui permet de transporter des passagers et que son assurance couvre toutes les personnes transportées ainsi que les éventuelles conséquences résultant d'un incident pouvant intervenir sur un trajet de covoiturage.

Le Conducteur et le Passager sont informés du fait que les assurances peuvent refuser de couvrir les dommages pouvant survenir lors d'un Trajet à l'occasion duquel le Conducteur aurait été dans une situation assimilée à une activité professionnelle. Il supporterait seul les conséquences financières résultant de l'absence de prise en charge d'un éventuel accident par son assurance, sans que la responsabilité du Pôle métropolitain et du Canton ne puisse être engagée.

3. Obligations personnelles

Le Conducteur doit s'assurer être dans de bonnes dispositions pour conduire (pas d'incapacité physique, ne pas être sous l'influence de médicaments, de drogues, d'alcool ou d'autres substances par exemple), se comporter raisonnablement. Lors du trajet, le Conducteur s'engage à respecter le Code de la route ainsi que les différentes règles de sécurité afférentes au véhicule (nombre de passagers, poids des bagages...). Conformément au principe de la personnalité des peines, le Conducteur est seul et unique responsable des infractions et/ou accidents commis avec son véhicule durant ses trajets. Si le Conducteur prend la décision de changer l'itinéraire de son trajet ou de faire conduire l'un de ses Passagers, le Conducteur reste seul responsable de ce choix, la responsabilité ni du Pôle métropolitain et ni du Canton ne pourra être engagée pour quelque motif que ce soit (accident, infraction, non-détention du permis de conduire...).

b) En tant que Passager

1- Obligations personnelles

Lors du Trajet, le Passager s'engage à :

- Se comporter correctement, sans gêner la concentration, diminuer la sécurité ou de manière générale perturber la conduite du Conducteur,
- Respecter la propreté du véhicule dans lequel il est transporté.

2- Contrôle

Il est de la responsabilité des passagers de s'assurer que :

- Le Véhicule du conducteur est en bon état de fonctionnement,
- Le Conducteur est dans de bonnes dispositions pour conduire. Par ailleurs, le Passager dispose de la possibilité de vérifier que le Conducteur est bien en possession de son permis de conduire et que le Véhicule est correctement assuré, notamment, en contrôlant la validité du certificat d'assurance apposé sur le pare-brise du Véhicule. Ni le Pôle métropolitain et ni le Canton ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

3- Règles de bonne conduite

Le Covoiturage est fondé sur des règles de bonne conduite et notamment sur le suivi des règles élémentaires de sécurité (code de la route, réglementation du transport de substances dangereuses, ...), d'hygiène et d'amabilité.

VI- Modalités de paiement du Service et opérations promotionnelles

a) Indemnisation pour le Conducteur

Le Conducteur peut bénéficier d'une Indemnisation pour un trajet en Covoiturage effectué. Les informations relatives à son indemnisation sont affichées sur le panneau situé sur la borne et disponibles sur le site web covoiturage-leman.org

Pour un Trajet en Covoiturage effectué, l'Indemnité sera versée au Conducteur sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le Conducteur a créé un compte sur le Site,
- Le Conducteur a renseigné le numéro de plaque d'immatriculation de son Véhicule et ses coordonnées bancaires pour déclencher le paiement du trajet effectivement réalisé.
- Le Passager a confirmé sa prise en charge par l'envoi, par SMS au Service Hé!Léman, du numéro de plaque d'immatriculation du Véhicule du Conducteur,
- Le Conducteur pourra renseigner à titre facultatif d'autres informations relatives à son Véhicule personnel (couleur / marque).
- Le Conducteur pourra faire valoir le versement de son Indemnité auprès du service Hé!Léman :

- pour 2 covoiturations maximum par jour ;
- pour un montant maximum de 40€ par mois ;
- dans sa totalité uniquement ;
- dans un délai maximum de six mois suivant le trajet en Covoiturage réalisé

Si la demande n'est pas faite dans le délai imparti, l'indemnisation ne pourra être versée.

Pour récupérer son indemnisation le conducteur doit :

1. Se connecter sur covoiturage-leman.org ;

2. Vérifier le tableau récapitulatif des covoiturages validés et enregistrés par le système ;
3. Envoyer un email à l'adresse : indemnisations@he-leman.org en rappelant votre identité renseignée sur votre profil Hé!Léman ;
4. Renseigner les informations nécessaires pour effectuer le virement sur son compte bancaire si celles ci ne sont pas déjà renseignées au niveau de son compte "bornes Hé!Léman" (suivant le pays de réception : Nom, Prénom, adresse, coordonnées bancaires BIC et IBAN).

Toutes les transactions financières sont sécurisées et gratuites pour le conducteur.

Le versement de cette Indemnisation s'effectue pour un minimum de 10€ et exclusivement par virement bancaire en euros à la fin du mois en cours, sinon à la fin du mois suivant si la demande de versement est effectuée après le 15 du mois.

b) Paiement des indemnisations par le Passager

La première année de service (soit du 21 Mars 2019 au 21 mars 2020) est gratuite pour les passagers avec une prise en charge de l'indemnisation de 2€ par covoiturage pour les conducteurs par le Pôle métropolitain.

Le conducteur peut bénéficier de l'indemnisation à condition que le passager est envoyé le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Ce numéro de plaque sert à référencer le covoiturage sur le compte du conducteur sur le site covoiturage-leman.org

L'année suivante (à partir du 21 mars 2020), pour les trajets validés (envoi du sms avec le numéro de la plaque d'immatriculation du conducteur), le passager payera l'indemnisation au conducteur via leur opérateur de téléphone à partir du moment où il valide la destination sur la borne. Le montant de l'indemnisation sera indiqué dans le sms de retour.

Le montant est fixé à 2€ par covoiturage et affiché sur le panneau situé sur la borne. Le montant est prélevé sur facture opérateur mobile du passager (service accessible via Orange, SFR, Free et Bouygues).

La réglementation tarifaire peut en tout temps être adaptée ou redéfinie par le Pôle métropolitain et le Canton.

c) Opérations promotionnelles

Le Pôle métropolitain et/ou le Canton pourront décider d'organiser un ou des opérations promotionnelles pour faire connaître le service et en développer son utilisation. Ces opérations pourront se matérialiser par la réalisation de test aux bornes, de campagne de communication, d'offrir des bons cadeaux aux utilisateurs (liste non exhaustive). Ces opérations peuvent induire des conditions supplémentaires aux présentes CGU. S'agissant d'opérations ponctuelles, elles seront spécifiquement définies.

VII- Accès au Site et disponibilité du Service

Le Pôle métropolitain et le Canton s'efforcent de déployer ses meilleurs efforts pour permettre l'accès au Site et au Service par les Utilisateurs 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Toutefois, l'interruption, la suspension ou l'indisponibilité de l'accès au Site ou au Service est possible en raison d'opérations de maintenance ou par suite de cas fortuit, cas de force majeure et/ou de tout évènement indépendant de la volonté du Pôle métropolitain et du Canton (tel que l'arrêt intempestif de connexion au réseau internet). En pareil cas, le Pôle métropolitain et le Canton s'efforcent de mettre en œuvre toute mesure raisonnable pour limiter ces perturbations et y remédier pour autant qu'elles résultent de son fait.

L'Utilisateur doit s'assurer, d'une part, de la compatibilité de son matériel informatique et des logiciels installés pour accéder au Site ainsi que de l'accès à internet. La responsabilité ni du Pôle métropolitain, ni du Canton ne saurait être engagée du fait de l'indisponibilité du Site et du Service, ni de l'indisponibilité d'un conducteur pour la destination sélectionnée par le Passager.

Les Utilisateurs acceptent que le Pôle métropolitain et le Canton puissent être amené à modifier, suspendre, interrompre le Service de façon temporaire ou permanente avec ou sans préavis de ceux-ci.

VIII- Fermeture du compte et exclusion du Service

- 1- Fermeture du compte sur demande de l'utilisateur Chaque Utilisateur peut demander la fermeture de son compte en envoyant un courriel à l'adresse suivante : info@he-leman.org Il pourra également demander, le cas échéant, le paiement de son Indemnité dans les conditions prévues à l'article « versement de l'Indemnité au conducteur ». Sous 10 jours, un mail de confirmation de fermeture définitive de son compte sera alors envoyé à l'Utilisateur. Suite à l'envoi de ce mail de confirmation, toute information en ligne concernant l'Utilisateur sera retirée dans un délai maximal de quarante-huit (48) heures ouvrées suivant la date d'envoi. Le paiement de sa rétribution sera effectif dans un délai maximal de quarante-huit (48) heures ouvrées suivant la date d'envoi.
- 2- Utilisateurs inactifs Lorsqu'un Utilisateur n'utilise pas le Site pendant 24 mois consécutifs, son compte peut être résilié unilatéralement conformément aux modalités suivantes. Un premier mail est envoyé à l'Utilisateur inactif. Sans réponse de l'Utilisateur dans un délai de 15 jours suivant cet envoi, un second mail lui sera envoyé. Ce second mail a pour objet la notification à l'Utilisateur de la résiliation de son compte sans réponse de sa part dans un délai de 7 jours suivant cet envoi. Au terme de ce délai, le compte sera effectivement supprimé et toutes les informations concernant l'Utilisateur seront alors retirées du Site.
- 3- Exclusion du service pour faute En cas de non-respect de la part de l'Utilisateur de tout ou partie des présentes conditions d'utilisation, l'accès au Service, peut être suspendu pour une durée limitée ou définitivement, selon la gravité et la fréquence de cette violation. En cas d'interdiction d'accès au Service, le compte de l'Utilisateur sera fermé. Un mail est envoyé à l'Utilisateur fautif afin de l'informer de l'exclusion du Service et toutes les informations concernant l'Utilisateur seront alors retirées du Site.

IX- Responsabilités

Le Service HéliLéman se limite à la mise en relation des Utilisateurs.

Le Pôle métropolitain et le Canton ne sont pas parties à l'accord convenu, le cas échéant, entre Utilisateurs (Conducteur et Passager) pour la réalisation d'un Trajet en Covoiturage. Par conséquent, la responsabilité du Pôle métropolitain et du Canton ne saurait être engagée du fait de la non réalisation d'un Covoiturage, des conditions dans lesquelles se déroule un Trajet en Covoiturage dont seuls les Utilisateurs sont responsables, ni du fait de la méconnaissance des conditions d'Utilisation par un Utilisateur.

En particulier, le Pôle métropolitain/Canton ne saurait être tenus responsables en cas de communication par un Utilisateur d'informations erronées, d'annulation du Trajet, de comportement frauduleux avant et pendant le Trajet.

En outre, la responsabilité du Pôle métropolitain et du Canton ne saurait être engagée, si l'inexécution ou la mauvaise exécution est imputable au fait des tiers (défaut d'acheminement d'un SMS dans les délais habituellement constaté pour l'opérateur concerné, travaux de voirie, ralentissements, etc.) ou en cas de force majeure ou fortuit.

Le Pôle métropolitain et le Canton exclut, dans les limites de la loi, toute garantie en raison des défauts du système (notamment plateforme, borne à affichage lumineux, etc.), de son fonctionnement ou de son utilisation. En particulier, le Pôle métropolitain et le Canton ne garantissent pas que le Service répondra parfaitement aux attentes des Utilisateurs, ni que le Service sera ininterrompu, opportun, sûr ou dépourvu de toute erreur.

De manière générale, la responsabilité du Pôle métropolitain et du Canton ne pourra être engagée que dans le cas où il serait prouvé que le dommage subi par un Utilisateur résulte de fautes qui lui sont directement imputables, commises à l'occasion de la fourniture du Service de Covoiturage. En pareil cas, la responsabilité éventuelle du Pôle métropolitain et du Canton sera limitée, tous dommages confondus, à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le Passager au titre des Frais de gestion éventuels.

En tout état de cause, la responsabilité du Pôle métropolitain et du Canton pour dommages immatériels est exclue et ne sera pas recherchée.

X- Sécurité et confidentialité

L'ensemble de la plateforme technique est protégé derrière des systèmes de firewall et de prévention d'intrusion et surveillé de manière continue. Il appartient donc à l'Internaute et/ou l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet. L'accès au compte est protégé par un mot de passe individualisé. Ni le Pôle métropolitain et ni le Canton n'est responsable des dommages subis par l'Utilisateur et résultant de la perte, du vol ou de l'usage frauduleux de ses mots de passe ou identifiant.

L'Utilisateur est seul responsable de la préservation, de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe et est totalement responsable de tout acte impliquant leur utilisation.

En cas de perte, de vol ou de divulgation d'élément susceptible de permettre à un tiers de prendre connaissance de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur, ou en cas d'utilisation de ses identifiant et mot de passe par un tiers non autorisé, l'Utilisateur doit immédiatement contacter le Pôle métropolitain et le Canton, afin qu'il soit procédé à un changement de son mot de passe.

XI- Informations et contenus publiés dans le cadre de l'utilisation du Service

Ni le Pôle métropolitain et ni le Canton n'est garant, ni responsable de l'exactitude des informations renseignées sur le Site par les Utilisateurs (informations sur l'identité des Utilisateurs, données sur le trajet de covoiturage, informations sur le permis de conduire d'un conducteur, ...), ni du contenu des correspondances qu'il échange avec d'autres Utilisateurs, ni de la teneur des propos visibles sur le Site.

Les Utilisateurs garantissent Pôle métropolitain et le Canton contre toute action éventuelle relative à l'exactitude des informations données par l'Utilisateur sur son trajet. Les informations ainsi que les contenus publiés par l'Utilisateur sur le Site relèvent de la responsabilité exclusive de l'Utilisateur.

Les informations publiées par le Pôle métropolitain et le Canton sur le Site sont non contractuelles et fournies à titre informatif, gratuit, et sans aucune obligation de la part du Pôle métropolitain et du Canton. Le Pôle métropolitain et le Canton peuvent les modifier sans préavis. Le Pôle métropolitain et le Canton s'efforcent de fournir sur le Site des informations aussi précises que possible.

Toutefois, ni Le Pôle métropolitain ni le Canton ne pourra être tenu pour responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations. L'Utilisateur est invité à vérifier toute information diffusée sur le Site auprès de sources officielles.

XII- Modification des conditions d'utilisation

Le Pôle métropolitain et le Canton se réservent le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions d'utilisation : elles s'imposent néanmoins à l'Utilisateur qui est invité à s'y référer le plus souvent possible afin d'en prendre connaissance. Toutefois, toute modification portant sur une caractéristique essentielle du service sera portée à la connaissance des Utilisateurs dans un délai raisonnable et ce, par tout moyen. Lors de campagnes promotionnelles des conditions particulières mentionnées sur le Site peuvent compléter les présentes conditions d'utilisation. En cas de contradictions entre les conditions d'utilisation et les conditions complémentaires, ces dernières prévaudront.

XIII- Propriété intellectuelle

L'Internaute et/ou l'Utilisateur s'interdit de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit sui generis du producteur de bases de données, droit des marques, noms de domaine...) du Pôle métropolitain et du Canton et/ou de tout tiers. Il en est de même pour les signes distinctifs des tiers qui sont protégés par la réglementation en vigueur. L'Utilisateur reconnaît que la charte graphique, les éléments textuels, topographiques, graphiques, le logo et la dénomination présents sur le Site sont protégés par le droit d'auteur, et le cas échéant, par le droit des marques ou tous autres droits de propriété intellectuelle, le Pôle métropolitain et le Canton en étant les seuls titulaires.

L'Utilisateur ne dispose que d'un droit d'usage personnel et non exclusif du Site aux fins, exclusivement, de consultation en ligne. Toute reproduction, représentation ou diffusion de tout ou partie du Site, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable, expresse et écrite du Pôle métropolitain et du Canton, est formellement interdite et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Toute extraction, reproduction ou réutilisation de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle ou non du contenu des bases de données relatives au Site est interdite.

XIV- Collecte et traitement des Données personnelles

a) Les données collectées

L'Utilisateur est informé que les Données à caractère personnel le concernant feront l'objet d'un traitement exclusif pour le service de covoiturage. A cet égard, toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la confidentialité des données sont prises. Les informations qui seront demandées à l'Utilisateur, marquées d'un astérisque, sont obligatoires car nécessaires au traitement de son inscription au Service. Aucune création de compte Utilisateur ne pourra donc être effectuée sans l'apport de ces informations.

Les informations obligatoires sont :

- nom ;
- prénom ;
- adresse email ;
- mot de passe ;
- numéro de téléphone ;
- Numéro de la plaque d'immatriculation ;

Les informations facultatives sont :

- Coordonnées bancaires ;
- Adresse et code postal du domicile ;
- Marque du véhicule ;
- Couleur du véhicule.

L'Utilisateur s'engage à communiquer des informations exactes le concernant.

b) Finalités poursuivies par le traitement auquel les données sont destinées

Les Utilisateurs sont informés que les informations qu'ils fournissent au moment de leur inscription au Service sont destinées au Pôle métropolitain et au Canton. Ces données sont utilisées dans le cadre des finalités suivantes :

- Gestion du service Hé!Léman :
 - o Inscriptions ;
 - o Paiements aux conducteurs pour la réalisation du covoiturage.
- Gestion de la relation client :
 - o Gestion des réclamations ;
 - o Gestion des mails entrant renseignement sur la boîte : info@he-leman.org
- Amélioration des services :
 - o Analyse de l'activité ;
 - o Etudes statistiques ;

Le responsable de traitement des données personnelles est le Pôle métropolitain et le Canton.

c) Politique générale de protection des données

Issue *du* *modèle :*
<https://idroit.co/2018/05/25/rgpd-modele-de-politique-de-traitement-des-donnees-personnelles-conforme-au-rgpd-politique-de-confidentialite-privacy-policy/>

La politique énoncée ci-après s'applique aux traitements de données personnelles effectués sur la plate-forme covoiturage-leman.org, opérée pour le compte des collectivités partenaires, à savoir le Pôle métropolitain et le Canton.

Ils sont responsables juridiques des traitements de données personnelles effectués sur covoiturage-leman.org.

Dispositions générales

Les dispositions qui suivent concernent tous les traitements de données personnelles effectués par le responsable du traitement, sauf mention contraire dans les dispositions spécifiques

> Cadre juridique – conformité au RGPD et à la loi française

Le responsable du traitement déclare qu'il effectue des traitements de données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après désigné le RGPD) et à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée).

> Responsable du traitement et autres intervenants

Le responsable du traitement est identifié ci-dessous. Ses coordonnées sont :
Pôle métropolitain du Genevois Français
Clos Babuty
27, rue Jean Jaurès
74100 Ambilly
Tél : +33 (0)4 50 04 54 05

Canton de Genève
Département des infrastructures
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
CP 3918
1211 Genève 3
Tél : +041 (0)22 327 96 00

> Transfert de données

Le responsable du traitement Pôle métropolitain n'a pas l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale.

> Durée de conservation des données à caractère personnel

Les références de l'inscription sont enregistrées jusqu'à ce que l'utilisateur choisisse de se désinscrire.

> Droits de la personne dont les données sont collectées

La personne dont les données personnelles sont collectées a le droit :

- de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée,
- de s'opposer au traitement,
- à la portabilité de ses données,
- d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle,
- de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci, ce droit existant exclusivement lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a) du RGPD, c'est-à-dire sur le consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

> Prise de décision automatisée – profilage

Sauf mention contraire dans les dispositions spécifiques, aucun profilage ne sera réalisé et plus généralement aucune décision automatisée ne sera prise sur la base des données collectées.

XV - Covid19 et Hé!léman

Suites à la réouverture de la douane de Soral, au déconfinement progressif mis en place pour les travailleurs frontaliers et enfin, aux annonces du Gouvernement français pour encourager le covoiturage comme mode alternatif à la voiture individuelle en cette phase de déconfinement, et tout particulièrement pour les déplacements domicile-travail, le service Hé !Léman est réactivé depuis le lundi 11 mai 2020.

Règles de sécurité suivie par l'opérateur

Une des règles de sécurité dans cette période de réactivation pour Hé !léman concerne le processus de mise en lien qui doit être suivi à **toutes** les étapes (envoi des SMS notamment pour la plaque d'immatriculation du conducteur afin de confirmer le covoiturage ET inscription du conducteur sur le site internet : <https://www.covoiturage-leman.org/inscription>). Cela garantit que les participants de l'équipe pourraient être retracés en cas de problèmes.

Ces informations pourront être remises aux autorités qui en font la demande.

Règles sanitaires à respecter par les utilisateurs

Pour les règles sanitaires, il est rappelé que 100% des trajets Hé !Léman sont soit franco-français, soit effectués sur un trajet France-Suisse. Les règles précisées par le gouvernement français s'appliquent au service Hé !Léman.

Si des règles plus prescriptives ou discordantes venaient à être édictées par le gouvernement genevois ou la Confédération, les dispositions ci-dessous seraient adaptées.

Pour que l'usage du covoiturage Hé !léman se fasse dans les meilleures conditions possibles, **les règles suivantes sont obligatoires** :

1. Aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur.
2. Pour les véhicules ne comportant qu'une rangée de sièges arrière, un seul passager est admis. Par dérogation, dès lors que le conducteur est séparé des passagers par une paroi transparente fixe ou amovible, deux passagers sont admis aux deux sièges situés près des fenêtres.
3. Pour les véhicules comportant deux rangées de sièges arrière ou plus, les rangées peuvent être occupées alternativement par un et deux passagers. Lorsque le conducteur n'est pas séparé des passagers par une paroi transparente fixe ou amovible la première rangée de passagers est occupée par un seul passager.
4. La limitation du nombre de passagers aux places arrière ne s'applique pas pour les passagers regroupés au même domicile, dès lors que le conducteur est séparé des passagers par une paroi transparente fixe ou amovible.
5. Le véhicule est en permanence aéré.

6. Les passagers emportent tous leurs déchets. Le conducteur procède au nettoyage désinfectant du véhicule au moins une fois par jour.
7. Le port du masque est obligatoire pour les passagers et le conducteur. Lorsque le conducteur est séparé des passagers par une paroi transparente fixe ou amovible, l'obligation du port du masque ne s'applique pas à lui.
8. Le conducteur est autorisé à refuser l'accès du véhicule à une personne ne respectant pas l'obligation de port d'un masque.

Par ailleurs, les recommandations suivantes sont rappelées :

1. Le port du masque est recommandé en toutes circonstances pour le conducteur.
2. Pour les passagers :
 - a. Se laver les mains et désinfecter ses effets personnels avant d'entrer et sortir du véhicule ;
 - b. Si le passager est seul : se positionner à l'arrière, derrière le siège passager avant.

Pour en savoir plus sur les masques : en avoir, les porter, les entretenir, voir [ici](#).